

SEANCE DU 3 JUILLET 2020

*** Listes électorale : commission de contrôle.**

Dans chaque commune, la commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Elle est composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet, et d'un délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire. Pour la commune d'Avon les Roches et par ordre du tableau, Céline CHARMETEAU est donc désignée mais pas retenue, étant absente pour accepter ou non cette proposition. Ensuite, Jérôme NARBONNE est désigné mais refuse de siéger dans cette commission. Finalement, Nicolas GERMANEAU est désigné et accepte ce poste.

*** Commission d'Appel d'Offres (CAO).**

Lors de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2020, les membres titulaires de la CAO ont été désignés à l'unanimité des votes, et le résultat obtenu était le suivant : BLANCHARD Pascal (Maire), BONVIN Benjamin, DELEPINE David, NARBONNE Jérôme. Il faut néanmoins désigner 3 membres suppléants pour compléter cette délibération. A l'unanimité des votes, Amandine DESBOURDES, Bertrand LEMOUX et Sandrine GIRARD sont élus membres suppléants à la CAO.

*** Délégués au SMICTOM du Chinonais.**

Chaque commune membre doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au SMICTOM du Chinonais. Après un vote à l'unanimité, David DELEPINE est élu membre titulaire, et Sandrine GIRARD membre suppléante.

*** Syndicat de la Manse Etendu (SME).**

La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) adhère au Syndicat de la Manse Etendu (SME) au titre de la compétence GEMAPI. Nicolas GERMANEAU est désigné pour se présenter comme délégué titulaire du SME lors de la prochaine réunion de la CCTVV. Cette délibération annule et remplace celle votée le 5 juin 2020.

*** Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP).**

Lors de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2020, les membres pour siéger au SIAEP ont été désignés à l'unanimité des votes, et le résultat obtenu était le suivant : BODIN Bruno – GERMANEAU Nicolas – RICHARDOT Philippe (titulaires), BONVIN Benjamin (suppléant). Par courrier reçu du SIAEP, le Président a informé chaque commune que le Maire est d'office délégué titulaire. Il convient donc d'annuler la délibération précédente et la

remplacer par celle-ci. Après un vote à l'unanimité, Pascal BLANCHARD (Maire), Bruno BODIN et Philippe RICHARDOT sont élus titulaires, et Nicolas GERMANEAU suppléant.

*** Recensement 2021 : désignation d'un coordonnateur.**

La collectivité est chargée d'organiser en 2021 les opérations du recensement de la population ; et qu'à ce titre, il convient de désigner un coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes. S'il est agent communal, il bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire ou d'une rémunération en heures supplémentaires pour le temps passé à cette fonction (dans la limite fixée par l'INSEE).

Le Maire propose de désigner Alex CHALON, secrétaire de mairie d'Avon les Roches, au poste de coordonnateur. Après discussion, le Conseil valide cette nomination.

*** Entretien intérieur des bâtiments publics.**

Suite au départ en retraite de l'agent d'entretien, le Maire présente un comparatif du coût de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente, salle associative, wc public, cage d'escalier de la mairie).

- Azur Net : 658,57 € par mois (sans le parquet)
- Optima : 456,63 € par mois (sans le parquet)
- Agent communal : 504,62 € (avec parquet)

Après en avoir délibéré, il est décidé de retenir l'entreprise Optima pour une période d'un an, le nettoyage sera réalisé les mardi ou mercredi.

*** Convention avec l'AFB.**

L'Association Football Bouchardais (AFB) sollicite la municipalité pour disposer du stade municipal, des vestiaires et buvette, à partir de Septembre prochain, pour des rencontres d'équipes U7 et U9 (de 5 ans à 8 ans) les samedi (1 fois par mois en moyenne).

Cela pose un problème d'espace car le Pétanque Club Avonnais et le Comité de Jumelage stockent leur matériel dans ces vestiaires. Le Maire prendra contact avec ces 2 associations pour trouver une solution.

Après discussion, le Conseil municipal donne avis favorable à l'AFB pour une seule saison sportive sous réserve qu'une convention soit signée, que l'association fournisse une attestation d'assurance et qu'elle nettoie les installations sportives à chaque utilisation.

*** Frais de fonctionnement du salon de coiffure ambulant.**

Le Beauty Truck stationne chaque jeudi devant la salle polyvalente et une rallonge électrique est raccordée au bâtiment communal. Depuis le début de l'année, le coût de la consommation d'énergie est de 1€ chaque jeudi. Le Maire propose donc la gratuité de l'emplacement pour la coiffeuse-esthéticienne itinérante. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

*** Participation communale pour les aînés Avonnais.**

Devant le nombre grandissant d'Avonnais âgés de 65 ans et +, et le coût financier du banquet annuel, la commission municipale propose de passer l'âge pour la gratuité du repas à 70 ans au lieu de 65 ans. Après discussion, le Conseil accepte à la majorité (11 Pour, 1 Contre, 2 Abstentions) cette proposition.

Par ailleurs, les contraintes du protocole sanitaire lié au covid-19 ne permettent pas d'organiser le banquet cette année ; il est donc décidé de l'annuler. Les colis de Noël sont maintenus pour les 75 ans et +.

*** Salon du livre Avonnais 2021.**

Comme chaque année, la société Arroka représentée par M. LABAYLE Eric, organise le salon « Avon-les-Livres » le 1^{er} dimanche d'octobre à la salle polyvalente. Pour l'édition 2021, M. LABAYLE demande si la municipalité est toujours favorable à la mise à disposition gratuite de la salle et si elle peut offrir le vin d'honneur. Le conseil municipal donne son accord.